

présente année financière jusqu'à l'exercice d'un nouveau Parlement. Il appartiendra au nouveau gouvernement élu par le peuple, quel qu'il soit de présenter son propre budget et ses propres mesures législatives à d'autres égards.

Au cours de cette session, la Chambre n'aurait été saisie que de la question des crédits nécessaires à voter, si notre Gouvernement n'avait récemment reçu du gouvernement des Etats-Unis une invitation le priant de se faire représenter à la conférence de San-Francisco sur la sécurité mondiale. Nous avons pensé que le peuple canadien aimerait que notre pays soit représenté à cette conférence, et s'il est bon que le Canada y soit représenté les deux Chambres du Parlement devraient signifier leur approbation des fins de cette conférence en termes aussi énergiques que possible et de l'attitude que le Canada y prendra.

Je ne sais si l'honorable député a posé une autre question à laquelle je n'ai pas répondu, mais j'espère avoir exposé très clairement que, bien que la présente session en soit véritablement une, ce n'est pas la session du Parlement de 1945-1946. C'est en somme une partie de l'année durant laquelle nous avons déjà siégé, et le but est de nous occuper de la besogne à accomplir, si nous voulons effectuer les préparatifs nécessaires en prévision d'élections générales à une date rapprochée.

M. GRAYDON: J'ai posé une autre question touchant la motion dont la Chambre est saisie présentement. Quant à la question du budget, je ferai remarquer que le raisonnement qui vaut dans le cas de l'Adresse vaut également pour ce qui est du budget, car je ne crois pas que le Gouvernement s'attende vraiment à échapper à la critique, et certes le pays n'est pas d'avis que le Gouvernement doive y échapper, à cette phase de la législature parce qu'il n'a pas profité pleinement des trois premiers mois de l'année. De fait, il aurait pu convoquer le Parlement à bonne heure en janvier et lui fournir l'occasion d'étudier, lors du débat sur l'Adresse, les questions qui portent sur la confiance dans le Ministère. Il aurait pu également présenter un budget approprié pour l'année suivante.

Je n'ai pas l'intention de prolonger mes observations, mais j'ajouterai que les hommes d'affaires et les contribuables ne peuvent pas facilement faire de plans de longue portée, et je crois qu'il en résultera de grands désavantages si on laisse le budget de côté comme le Gouvernement se propose de le faire.

Lors de la discussion de cette motion j'ai voulu savoir du premier ministre si la Cham-

[Le très hon. Mackenzie King.]

bre serait privée de l'occasion de présenter tout amendement qu'elle pourrait désirer présenter lorsqu'on lui demandera de se former en comité des voies et moyens ou des subsides.

Le très hon. MACKENZIE KING: Cette motion n'infirmes en rien les droits de la Chambre en ce qui concerne l'attitude qu'elle pourra désirer prendre lorsqu'il s'agira pour elle de se former en comité des subsides.

L'hon. M. HANSON: Cette motion a pour objet de constituer un comité des voies et moyens mais s'il n'y a pas de budget,—et le premier ministre a clairement laissé entendre qu'il n'y en aura pas,—pourquoi alors ce comité? Il m'est difficile de comprendre pourquoi un gouvernement demande à la Chambre de se former en comité des voies et moyens s'il n'a pas de prévisions budgétaires à soumettre au Parlement.

J'approuve en tous points la déclaration faite par mon chef, savoir que la Chambre aurait dû être convoquée dès le commencement de janvier nonobstant ce qu'a dit le premier ministre des six sessions durant une législature. Cela n'a aucun sens. Une législature peut fort bien comprendre dix sessions; ou, ce qui est plus dans l'ordre, le Parlement devrait être convoqué en session plus souvent qu'il ne l'a été. Nous avons été absents d'Ottawa sept mois, tandis que le Parlement de Westminster a été presque continuellement en session.

L'hon. M. HOWE: Les honorables députés ont été absents, mais nous sommes restés ici, nous.

L'hon. M. HANSON: Cette remarque est une plaisanterie, je le sais. En tout cas, j'ai été absent depuis le mois d'août jusqu'à ce jour, sauf durant la courte session, alors que j'étais ici. Cette petite session a été convoquée, cependant, à cause de l'inaptitude du premier ministre et de l'insuffisance de son programme, et pour cette unique raison. A titre de renseignement, je voudrais savoir, avant l'adoption de cette motion, pourquoi il est nécessaire de former maintenant un comité des voies et moyens si, comme on l'a annoncé, il ne doit pas y avoir de budget?

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): La procédure à suivre pour accorder des crédits provisoires, crédits que nous demandons, comporte la soumission d'un projet de résolution au comité des voies et moyens. Cette résolution est d'ordinaire rédigée de la manière suivante: "Résolu que pour faire face aux Subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1946, les sommes suivantes soient